PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois.	3 Mois.	1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$15.15	$7.55	$3.75	$1.30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro — Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An.	6 Mois.	4 mois.	3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS.....	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE. — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

Seul Journal Français Quotidien au Sud — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 JUILLET 1896. — Fondé le 1er Septembre 1827.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux : 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif—No 1431 rue Bienville—le contenu d'une épicerie et d'une buvette.

Le travail des "Convicts."

Il y a bien longtemps de cela et c'était bien loin d'ici—le hasard fournissait, un jour, à un journaliste de beaucoup d'esprit, d'un grand cœur et, d'ailleurs, fort influent, l'occasion tout-à-fait imprévue d'assister à une conversation bien vulgaire en apparence, très sérieuse, en réalité.

La discussion avait lieu entre une dame de haute volée, fort riche, qui faisait une commande assez considérable de vêtements d'été pour son mari et ses fils, et une couturière à laquelle elle demandait son dernier prix.

La couturière, très honnête, très laborieuse, très respectable, s'efforçait de prouver à la Dame qu'au taux où l'on voulait réduire son travail, il ne pouvait la faire vivre.

—N'en parlons plus, fit la dame, cédant à un mouvement d'impatience, je ferai faire tout cela à la maison de détention. Cela me coûtera beaucoup moins cher.

—Très bien madame, répliqua nettement l'ouvrière. Je me ferai voleuse pour gagner mon pain." Puis elle disparut.

Le journaliste avait laissé passer toute cette scène, sans mot dire ; mais, la couturière partie, il prit hardiment la cause de cette honnête femme qu'il connaissait et fit si bien que, le lendemain matin, la grande dame faisait revenir la couturière et lui livrait toute la commande au prix qu'elle avait fixé.

Quelques jours après, l'affreux folliculaire commençait une campagne éloquente, hardie contre le travail des prisonniers. Elle dura bien quatre ou cinq mois, cette campagne. Au bout de l'année, parti seul, il arrivait au but, après avoir gagné à sa cause des milliers et des milliers d'adhérents, y compris la dame en question qui était devenue un de ses meilleurs auxiliaires, et les travaux de confection étaient formellement interdits dans les maisons de correction et de détention.

Ils avaient tous raison, cette ouvrière, cette dame et le journaliste ; ils délivraient le travail honnête d'une concurrence écrasante contre laquelle toute lutte est impossible.

Nous ne prétendons pas dire qu'il faille interdire tout travail des prisonniers. Il y a des occasions où il devient une nécessité. Rien n'est absolu en ce monde, et il est bien des cas où l'emploi des "convicts," loin d'être nuisible, est un véritable bienfait. Mais à qui fera-t-on croire qu'il a fallu, ici, employer la force pour faire signer par des couturières qui travaillent à leurs pièces, une pétition dont elles ne pouvaient que bénéficier ? Il est incontestable que certains travaux entrepris par les fermiers de pénitenciers font tomber bien bas, beaucoup trop bas, le prix des confections et ne laissent à certaines ouvrières, en retour de journées et de nuits d'un labeur constant, que la misère la plus noire. Nous avons les mesures radicales en horreur ; mais celle que l'on demandait, à Baton Rouge, était fort juste. S'il y avait quelque clause excessive dans le bill présenté, il fallait l'enlever. Mais l'idée était bonne en soi, honnête et, surtout, profondément morale. Nous regrettons que notre législature ne l'ait pas compris.

UNE RECRUE POUR LA LITTÉRATURE.

M. Ernest d'Hauterive, qui a épousé la plus jeune fille d'Alexandre Dumas, va donner sa démission de lieutenant au 6e chasseurs, quoiqu'il fut appelé à un brillant avenir, pour se consacrer tout entier à la littérature.

PETITES VÉRITÉS.

Il est plus facile de se repentir que de pardonner.

Le malheureux qui peut donner n'est qu'à moitié malheureux.

MISS LUCIENNE HIRSCH.

LA SUCCESSION DU BARON HIRSCH.

Comme on devait bien s'y attendre, l'exécution des dernières volontés du baron de Hirsch n'est pas sans soulever toutes sortes de difficultés. En voici une des plus inattendues et des plus graves : les parents maternels de la fille adoptive du baron de Hirsch attaquent la validité du paragraphe aux termes duquel Mlle Lucienne Premelic Hirsch reçoit le legs d'un million de francs.

Mlle Lucienne Hirsch n'obtient en effet que l'usufruit de cette somme qui, à sa mort, doit passer à ses enfants "légitimes" et à défaut de ceux-ci, non pas à ses parents maternels, mais à la "Jewisch colonisations association" pour laquelle le baron Hirsch a déjà tant fait de son vivant et dans son testament. L'acte par lequel le baron adopte Mlle Hirsch contient le passage suivant : "L'enfant passe désormais sous mon autorité paternelle ; toutefois, en ce qui concerne les droits éventuels de succession, je décide que la portion héréditaire ne pourra dépasser l'usufruit de la somme d'un million de francs."

Or, les parents maternels de la jeune Mlle Lucienne déclarent que le baron Hirsch ayant expressément demandé dans son testament que la succession soit réglée d'après la loi autrichienne, c'est *d'après cette loi* que doit être fixée la portion héréditaire de sa fille adoptive. C'est-à-dire qu'elle serait égale *à la moitié de toute la succession.* Il s'agit, comme on le voit, d'une somme assez rondelette.

On sait que Mlle Hirsch, âgée de 11 ans aujourd'hui, est la fille naturelle du baron Lucien, mort avant son père, et d'une ancienne pensionnaire du Conservatoire, qui a renoncé à la carrière artistique pour épouser un gentilhomme italien dont elle est aujourd'hui la femme.

Ajoutons à propos du testament Hirsch que M. Jules Dietz ayant refusé les fonctions d'exécuteur testamentaire, ces fonctions ont été dévolues en son lieu et place à un banquier viennois, M. Jolly.

La Vente de Sérums et l'Institut Pasteur.

Dans un article portant la signature du docteur Paquelin, la *Libre Parole* exposait l'autre jour dans quelles conditions, deux mois après la mort de M. Pasteur, les continuateurs de l'illustre savant auraient formé, au siège même de l'institut, une société anonyme au capital de 10,000 francs.

Dans le but, dit-il, d'appliquer les méthodes pasteuriennes au traitement des maladies ;

A l'effet aussi d'acquérir dans le voisinage un terrain estimé à un million environ ;

Enfin, avec l'intention préméditée de transformer le sanctuaire dont ils avaient l'héritage et la garde en une maison de ventes et de bénéfices à l'usage de la communauté.

Et la *Libre Parole* cite cet extrait des statuts :

L'assemblée générale décidera s'il y a lieu de distribuer tout ou surplus des bénéfices aux actionnaires—ou si, au contraire, ces bénéfices doivent être laissés dans la société et employés au développement des opérations.

Puis elle fait observer que deux des membres de cette société, M. Duclaux, directeur de l'institut Pasteur, et M. Grancher, professeur à la Faculté de médecine de Paris, font en même temps partie de la commission officielle chargée d'examiner les demandes d'autorisation de fabrication et de vente des sérums.

Enfin, elle cite le décret en date du 26 janvier 1896 autorisant la préparation des virus atténués, sérums thérapeutiques, toxines modifiées, etc., dans divers établissements parmi lesquels l'institut Pasteur.

Du rapprochement de ces textes et de ces contestations le docteur Paquelin tire cette conclusion que l'institut Pasteur n'est plus une œuvre humanitaire, mais bien une maison de commerce opérant en des conditions privilegiées.

On a pu voir à ce sujet, M. Duclaux, directeur de l'institut :

L'auteur de l'article, dit-il, a commis une confusion. La société qu'il vise et qui s'est constituée le 26 décembre 1895 a pour objet l'application des methodes pasteuriennes dans un hôpital et dans un dispensaire que nous établirons, rue Dutot, et ne s'occupe pas de la vente des sérums.

Ceci est l'objet d'une autre société, ou plutôt d'un autre service de l'institut Pasteur, géré par le docteur Roux, et qui fait des bénéfices ; il ne s'en cache pas, tout au contraire.

Les bénéfices résultant de la vente des sérums ne sont distribués à personne ; ils sont affectés exclusivement au développement de l'institut, aux recherches scientifiques, aux travaux de laboratoire et aussi à la formation d'un capital pour assurer l'existence de l'institut, indépendamment des subventions qui lui sont allouées aujourd'hui, subventions qui peuvent devenir insuffisantes, ou même manquer complètement.

Il n'entre pas un sou de cet argent dans la poche des collaborateurs de l'institut, ainsi qu'il est aisé de le vérifier en consultant les comptes que nous remettons chaque année au ministère de l'intérieur.

Jamais il n'a été question de distribuer des bénéfices.

Cette clause existe, il est vrai dans les statuts de la Société d'application des méthodes pasteuriennes, mais c'est purement une clause de style, qui y a été introduite parce que, la société, se constituant par devant notaire en société civile, a prie tout naturellement la rédaction adoptée à l'ordinaire.

D'ailleurs, n'est-il pas évident que cette clause n'est susceptible d'aucune application ? Imaginez-vous, en effet, un hôpital et un dispensaire procurant des bénéfices !

Je dois ajouter, en ce qui touche la commission des sérums, dont je suis membre, en effet, que je n'ai jamais demandé d'en faire partie, que ses attributions sont purement consultatives, qu'elle n'a pas pour mission—comme on le dit—d'accorder ou de rejeter les demandes d'autorisation—ceci appartient au ministère—et qu'en fait, jusqu'alors, elle n'a donné qu'un seul avis défavorable.

PETIT BULLETIN.

Espagne.

M. Canovas a présenté ces jours-ci à la Chambre la nouvelle loi contre les anarchistes. Le projet contient les huit articles suivants :

1. Tous les délits commis au moyen d'explosifs seront jugés par des cours martiales ;
2. Les auteurs et les complices de ces délits seront punis de mort. Les conspirateurs seront condamnés à la réclusion perpétuelle ou temporaire ;
3. Les provocations à ces délits par discours, articles de journaux, dessins, seront punis des travaux forcés à perpétuité, si la provocation est suivie d'effet ;
4. Le gouvernement pourra supprimer les journaux et dissoudre les sociétés anarchistes ;
5. Il pourra aussi bannir du territoire les personnes qui professent des opinions anarchistes, et au cas où ces personnes reviendraient, elles seraient reléguées dans une colonie lointaine ;
6. Les ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur, publieront les instructions nécessaires à l'exécution de la loi ;
7. Cette loi sera votée pour une durée de quatre années ; elle pourra être renouvelée ensuite ;
8. Ces dispositions de la loi de 1894 qui ne sont pas modifiées par la présente loi restent en vigueur.

Norvège.

L'Odelsthing a adopté, par 46 voix contre 39, un amendement à l'article 3 de la loi sur les écoles supérieures, tendant à exclure la langue latine de l'enseignement dans les gymnases (écoles secondaires.)

Russie

La récente information du *Times* annonçant que le gouvernement russe aurait résolu de faire construire un chemin de fer entre Mery et Kouschk, est exacte, et c'est bientôt même qu'on entreprendra les travaux de construction de cette ligne.

Maroc.

Un Européen qui avait été fait prisonnier par les troupes marocaines à Gellah a réussi à s'échapper et est arrivé à Casablanca. Il rapporte que les troupes chérifiennes ont pénétré dans la kasbah de Gellah et ont massacré la famille de l'ancien gouverneur, ainsi qu'un certain nombre de Marocains.

DEPECHES Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE:

NOUVELLES ETRANGERES

Au Pérou.

Presse Associée.

New-York, 2 juillet — Dépêche de Lima, Pérou, au *Herald* De violents tremblements de terre se produisent journellement à Aréquipa et causent de grands dommages aux édifices.

Une certaine sensation a été causée à Lima par la publication d'un pamphlet dans lequel l'avocat-général senor Aranaibar porte de graves accusations contre deux juges des cours civiles

Le correspondant du *Herald* à la Paz, Bolivie, télégraphie que le gouvernement craint un soulèvement général des indiens.

L'expédition du Soudan.

Presse Associée.

On croit, dit une dépêche du Caire au *Herald*, que les Connaught Rangers, actuellement casernés au Caire, vont partir incessamment pour rejoindre l'expédition du Soudan.

L'INSURRECTION CUBAINE

Augmentation des forces espagnoles dans la province de Pinar del Rio.

LA FIEVRE JAUNE.

Presse Associée.

New-York, 2 juillet—Après une longue conférence avec le major-général Pin, les colonels Motenezor, Estrush et d'autres officiers, le capitaine-général Weyler a décidé l'organisation d'une nouvelle colonne pour renforcer les troupes de la province de Pinar del Rio.

Ces renforts comprendront les bataillons de Valladolid, des Baléares et de Cuba, ainsi que différents corps de guérillas, tous placés sous le commandement du colonel Frances.

Une bande de rebelles conduite par Manuel Martel a incendié le hameau de Cucaracha et cinq fermes près de San Antonio del Rio Blanco, dans la province de la Havane.

Un groupe de cent insurgés s'est rendu au cimetière de Matanzas et a menacé le gardien.

Ils se sont retirés en emmenant deux chevaux. Ils ont menacé de pendaison un cocher de corbillard et lui ont défendu de conduire des cercueils au cimetière.

Des avis de Matanzas établissent que trois officiers sont morts hier de la fièvre jaune à Colon.

L'hôpital civil et l'hôpital de la Société de la Croix-Rouge sont affectés aux soldats malades.

Le courrier Alfonso XIII est parti hier pour l'Espagne ayant à bord Silverio Cantero et Julian Figueroa Ferrer, condamnés à la déportation.

En réponse à une demande formelle du consul général Lee, relativement au cas de Julio Sanguilly, le capitaine-général Weyler a répondu que l'affaire est maintenant en dehors de sa juridiction et entièrement du ressort des cours civiles. Quand Sanguilly a été jugé au mois de décembre dernier, certaines exceptions au sujet des procédures ont été prises par son avocat.

Le consul général des Etats-Unis, M. Williams, a objecté que la sentence prononcée était basée sur les témoignages reçus par la cour martiale. Ces exceptions et ces objections sont soumises en ce moment à la cour suprême de Madrid, où l'éminent homme d'Etat et jurisconsulte espagnol Senor Salmeron est l'avocat de l'accusé.

Sanguilly reste enfermé dans la forteresse de Cabanas en attendant le verdict final

Il occupe un des plus luxueux appartements du château, et les fonctionnaires espagnols le traitent avec une grande considération. Il est permis à sa femme et à ses amis intimes de le visiter quand ils le désirent, et ses repas lui sont fournis par un des restaurants renommés de la Havane. Il a, de fait, tout le confort possible dans la circonstance

Un mot de Guillaume.

Presse Associée.

Wilhemshaven, Allemagne, 2 juillet—Au banquet qui a suivi le lancement du nouveau navire de guerre allemand Kaiser Frederich III, l'empereur Guillaume a, dans un long discours, prononcé les paroles suivantes :

Notre patrie est résolue à suivre sa propre voie, ne comptant sur la faveur de qui que ce soit ; ne faisant aucun tort mais toujours prête à maintenir la paix et l'ordre dans le monde.

Le Choléra en Egypte.

Presse Associée.

Londres, 2 juillet—Une dépêche du Caire au *Daily News* dit qu'il y a eu en Egypte pendant le mois de juin 1619 cas de choléra et 3.598 décès.

Suicide d'un Homme Politique Argentin.

Presse Associée.

Buenos Ayres, 2 juillet—Le docteur Aylern, le leader du parti radical, s'est suicidé. Il fut le principal adversaire de l'ex-président Saenz Pena, qui donna sa démission en 1895. Aylern prit part à plusieurs révoltes contre le président Pena, mais il obtint chaque fois le pardon.

NOUVELLES DE LA CAPITALE DE L'ETAT.

LÉGISLATURE.

Sénat.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Baton Rouge, 2 juillet—Le Sénat est appelé à l'ordre à 11 heures—21 membres présents.

La séance commence par les rapports des comités.

Sur le bill 205, en vue de déplacer le chef-lieu de la paroisse Jackson, de Vernon dans un endroit plus central, rapport défavorable.

Sur le bill 271, par M. Dufour, en vue de créer une commission du port.—Rapport favorable.

L'ordre du jour spécial appelle la discussion du bill d'enregistrement.

M. Elliott présente un amendement qui a déjà été discuté dans le comité et a été rejeté. L'amendement est rejeté par le Sénat également.

Après la correction faite d'une erreur du commis, le bill d'enregistrement est mis aux voix et adopté à une majorité de 25 contre 5.

Le substitut Sholars au bill d'amendement la loi du Dimanche est ajourné indéfiniment.

Ajourné indéfiniment le bill 159 qui a pour but d'accorder une sécurité aux travailleurs et aux fournisseurs de matériel du travail.

Le bill du drainage passe en troisième lecture.

Les résolutions conjointes du sénat et de la chambre Nos 12 et 13 sont adoptées.

Le bill des chapeaux (Dudenhefer) est mise en discussion.

M. Cage présente un amendement en faveur de certains chapeaux de théâtre.

M. Romain fait une charge à fond de train contre le bill qu'il tourne en ridicule.

M. Sambola présente un second amendement permettant les chapeaux qui n'obstruent pas la vue de ceux qui sont assis derrière les dames.

M. St-Paul attaque l'amendement. Pas de petits chapeaux. Ils grossiront et grandiront bien vite, comme les manches des dames.

M. Elliott attaque vivement le bill.

Le juge Lawrason est opposé au bill, qui punit le propriétaire du théâtre tandis que le coupable est la dame. On ne peut exiger d'un directeur qu'il refuse la porte à une dame, parce qu'elle porte un chapeau.

Que les dames approuvent le bill dit M. Dawkins et la loi sera respectée.

On adopte alors l'amendement Cage relatif aux chapeaux de théâtre, par 20 voix contre 10.

On lit le rapport du comité chargé d'aller inspecter le "Soldiers' Home."

Le bill Sambola sur les paros de la Nouvelle-Orléans passe en 3e lecture.

Le bill 161, Martin, établissant une académie pour les enfants blancs passe également en 3e lecture.

Le bill 13, Dymond, autorisant le gouverneur et l'auditeur à établir des ascenseurs et des égouts dans le capitole.—Adopté.

Adopté aussi, le bill autorisant le gouverneur à vendre la propriété occupée jadis par l'institut des sourds-muets.

Le Sénat renvoi au comité d'agriculture et des levées, le bill relatif au frai et à la production des huîtres, en Louisiane.

Le bill Lange autorisant les femmes à faire et à retirer des dépôts dans les banques, sans l'intervention de leurs maris.

Le Sénat adopte la résolution conjointe de M. Dymond requérant les ingénieurs d'Etat d'examiner le canal Baptiste Collet et les autorisant à le faire fermer, s'il est nuisible à l'industrie des huîtres et met en danger les jetées.

Chambre.

Dépêches spéciales à l'Abeille.

Baton Rouge, 2 juillet—La Chambre est appelée à l'ordre, à 11 heures, avec 80 membres présents.

La Chambre adopte les bills suivants :

Le 298, autorisant la nomination d'un gardien du pénitencier ; Le No 299, autorisant le Conseil de ville de Lafayette à émettre des bons pour établir dans cette localité des water-works et l'éclairage électrique ;

Le bill 300 relatif au Canal du Nouveau Bassin et au Chemin coquillé ;

Le bill 301 relatif à la réglementation du notariat dans la paroisse d'Orléans. Ce bill y autorise 150 notaires.

Le bill 301 annulant les confessions de jugement et interdisant le paiement des honoraires des avocats avant que les comptes du procès ne soient réglés, est rejeté.

La chambre adopte le bill relatif aux propriétaires de bouteilles-syphons servant à la vente des eaux minérales ;

Ainsi que celui qui autorise la ville de Franklin à émettre des bons pour y établir l'éclairage électrique.

On fait circuler, aujourd'hui, dans la chambre une pétition en faveur du sénateur Blanchard, comme successeur du juge McEnery, démissionnaire. La pétition se couvrait de nombreuses signatures.

Le comité de la Chambre fait un rapport favorable sur le bill qui interdit à tout fabricant de vêtements de confection d'y mettre l'étiquette suivante : "Fait par les convicts."

M. Hudson donne avis d'un bill qu'il doit présenter dans le but de taxer tous les célibataires, passé l'âge de 30 ans. Le produit de cette taxe irait aux écoles publiques.

Le bill de convention constitutionnelle est signé par l'orateur de la Chambre.

Le bill des allocations générales est mis en discussion. M. Wade prend la parole. Comme il y a désaccord entre la Chambre et le Sénat sur certains amendements. M. Ware demande la nomination d'un comité de conférence, ce qui est adopté en comité général ; mais un substitut est proposé pour rejeter le substitut qui est enfin retiré par son auteur. On va aux voix sur les amendements mis en question ; ils sont acceptés, notamment celui qui est relatif aux réparations à l'Université d'Etat.

Voici quelques détails à ce sujet :

Les amendements portaient sur l'Ecole normale d'Etat, $9,380, 2 ans,
Université d'Etat, $7,000, 2 ans,
Ecole de Ruston, $2,500, 1 an.
Soldiers' Home, $5,000, 2 ans.

Le total des allocations de la chambre se montait à $3,847,125. Avec les amendements du Sénat, il atteint le chiffre de $3,870,005. En 1894 et 1895, les allocations s'élevaient à $3,755,693. Il y a donc, cette année, une augmentation de $115,312.

Le comité judiciaire fait des rapports favorables sur le bill qui ordonne à toute personne possédant une propriété et voulant la vendre en détail, de la diviser en lots, de faire enregistrer cette opération chez un notaire de la paroisse.

Sur le bill autorisant le gouverneur à suspendre tout collecteur de taxes en état de défalcation.

Sur le bill interdisant et punissant la vente, de quelque façon que ce soit, de faux billets de passage de chemin de fer ;

Sur le bill relatif à la prise des témoignages dans les cours criminelles :

Sur le bill créant une cinquième cour de cité de la Nouvelle-Orléans, 3me district ;

Sur le bill créant une justice de paix et un constable additionnels dans la paroisse St-Jean Baptiste ;

Sur le bill autorisant certaines expropriations au bénéfice de l'Hôpital de Charité.

Plusieurs bills sont rejetés ; notamment celui qui rend non-rééligibles les assesseurs dans l'Etat, excepté la Nelle-Orléans.

La mère—Bonbonne, mon chéri, tu sais, quand je te gourmande, c'est pour ton bien.

L'enfant—Maman, chère, il ne faut pas me vouloir trop de bien.

Un club McKinley à Baton Rouge.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Il vient de se former, à Baton Rouge, un club McKinley qui compte 548 membres, en grande majorité de couleur.

Voici les officiers—Président, Mike Wingfield ; vice-président, L. P. Germany ; secrétaire, Ch Vidal ; trésorier, J. O'Connor ; chapelain, Rév Hannibal Williams ; sergent d'armes, Joseph Washington.

Des résolutions ont été adoptées, ratifiant la candidature McKinley.

NOUVELLES AMERICAINES.

La situation à Chicago.

Presse Associée.

Chicago, 2 juillet—L'arrivée du président Harrity et la réunion des membres du comité exécutif de la convention nationale démocratique sont les premiers évènements depuis l'arrivée des argentistes à Chicago.

Les rapports reçus par le comité exécutif établissent que les préparatifs dans la salle où se réuniront les délégués sont à peu près terminés et que tout sera prêt pour mardi prochain, jour fixé pour l'ouverture.

En ce qui concerne les travaux de la convention la situation est des plus chaotiques. Mais une chose est claire, c'est que les argentistes seront en majorité.

Mais s'ils pourront affirmer leur majorité dans l'organisation temporaire, s'ils auront la majorité de deux tiers pour désigner les candidats, ou, au cas où ils ne l'auraient pas, s'ils abrogeront ce règlement de la majorité de deux tiers, et quels hommes ils nommeront sont des questions dont la solution dépend de l'avenir.

Les argentistes arrivés à Chicago sont nuls dans leur détermination de contrôler la convention et de n'accepter aucun compromis. Et les évènements qui se sont produits jusqu'à-présent indiquent que si des tentatives sont faites pour les contrecarrer dans ces questions, la convention de viendra la scène d'une grande excitation.

Départ des Délégués Californiens.

Presse Associée.

San Francisco, 2 juillet—Les délégués de la Californie à la convention nationale démocratique de Chicago sont partis à six heures hier soir.

Le train qu'ils ont pris était décoré de drapeaux et de feuillages. Une musique et les membres du club Iroquois ont accompagné les délégués jusqu'à leur arrivée de l'autre côté de la baie.

A RICHMOND.

Le Dernier Jour de la Réunion Annuelle des Vétérans Confédérés.

La Séance.

Presse Associée.

Richmond, Virginie, 2 juillet.

On peut dire que dans son existence, même à l'occasion de l'inauguration du monument de Lee en 1890, Richmond n'a jamais renfermé une foule aussi nombreuse dans ses limites. Et au temps magnifique a favorisé la pose de la première pierre du monument de Jefferson Davis.

C'était le dernier et le plus grand jour de la sixième réunion annuelle des vétérans confédérés qui a rassemblé à Richmond environ douze mille braves, sans compter des milliers de visiteurs.

La nuit dernière, l'histoire s'est répétée par la scène que présentait le capitole Une petite armée de braves à barbe grise a dormi sur la pelouse entourant la vieille maison d'Etat, la veste d'uniforme pour oreiller. Au moins mille vétérans ont ainsi passé la nuit.

La ville est magnifiquement décorée. Ça et là dans les rues de vieux drapeaux de bataille, reliques de la cause perdue, flottent comme des squelettes décharnés et attirent sans cesse les regards des "Gris."

La formation de la parade a commencé vers une heure. Dès avant midi, les rues qu'elle devait parcourir étaient bloquées par une foule énorme.

Les membres de la Rouse Memorial Association se sont réunis ce matin, et ont nommé un comité chargé d'obtenir une charte. Le général Johnson, de l'Alabama, le général Briggs, du Kentucky, le docteur Teague, de la Caroline du Sud, et le général Jackson, du Tennessee, ont été nommés membres d'un comité chargé de se rendre à New York et de conférer avec M. Rouse au sujet de l'opposition que rencontre dans le Sud l'installation projetée du "Battle Abbey" à Washington.

Au cours d'une interview, Mme Davis a exprimé une opposition formelle au projet ; elle a déclaré qu'il vaudrait autant installer le "Battle Abbey" à Boston.

Les vétérans de la cavalerie se sont réunis afin de prendre les mesures nécessaires pour l'érection d'une statue au général J. E. B. Stuart.

Le colonel Wm Hempstreet, de Brooklyn, a prononcé un discours.

Il a parlé de la façon bienveillante avec laquelle les vétérans l'ont reçu, et il a dit qu'il les croit tous fidèles au drapeau américain.

Mais, a-t-il ajouté, j'ai éprouvé un certain désappointement à voir si peu de drapeaux de l'Union employés par les citoyens à la décoration de leurs maisons.

Le lieutenant George P. Hall, du comté de Hanover, Virginie, a répondu que les populations du Sud ne portent pas leur patriotisme sur leurs habits mais dans leur cœur ; que le Sud est aussi fidèle à l'Union que n'importe quelle partie du pays, et que si le président demandait jamais des soldats pour résister à un ennemi étranger, le Sud répondrait le premier.

La séance de la convention a été ouverte à dix heures du matin. Le révérend J. P. Smith, de l'état-major du général Jackson, a offert la prière.

La séance a été très courte. Le général Gordon a remercié brièvement Richmond de son hospitalité.

Il a été proposé de changer le nom d'Association des Vétérans Confédérés en celui d'Association des Survivants Confédérés.

L'envoi de ce mémoire à tous les camps de l'Association a été ordonné.

Une invitation de la brigade de Philadelphie à une réunion des "Bleus" et des "Gris" à Washington, le 16 septembre prochain, à l'occasion de l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de la brigade, a été reçue.

Le général Gordon a dit que cette invitation serait transmise à tous les camps.

Une lettre de la Louisiane relative au monument des Femmes du Sud a été renvoyé au comité des monuments.

Le général Gordon a annoncé que son intention est de s'arrêter en Louisiane.

Une pétition au sujet de l'établissement d'un parc national sur le champ de bataille près de Frédérickesburg a été approuvée.

Après le vote de remerciements à la population de Richmond et au général Gordon, l'ajournement a été prononcé.

Les Banques dans l'Amérique Centrale.

Rapport du Consul des Etats-Unis à Greytown.

Presse Associée.

Washington, 2 juillet—Dans le but de donner des informations et pour guider les capitalistes américains ayant l'intention d'établir des banques dans l'Amérique Centrale, le consul des E.-U. à Greytown, Nicaragua, M. O'Haris, a envoyé au département d'état un rapport spécial sur les opérations de la London Bank of Central America, banque qui contrôle pratiquement la moitié du monétaire en circulation dans le Nicaragua et le San Salvador.

Le consul américain dit qu'il a pensé devoir envoyer ce rapport en apprenant l'organisation dans le Minnesota d'une compagnie dont le but est d'entreprendre des opérations de banque dans l'Amérique centrale.

Comme les banquiers américains s'intéressent plus aux bénéfices que rapportent les opérations de banque dans ces contrées qu'au développement du commerce des marchandises américaines, il envoie un état des opérations de la banque anglaise pendant un an, avec des notes explicatives sur le capital en circulation et d'autres questions les intéressant.

Les résultats de l'emploi du sérum anti-diphtérique en Allemagne.

Presse Associée

Washington, 2 juillet—Thomas Moore, agent commercial des Etats-Unis à Weymar, a envoyé au département d'état de Washington de longues statistiques établissant les résultats obtenus en Allemagne par l'emploi du sérum dans le traitement de la diphtérie.

Ces statistiques démontrent que dans un des plus importants hôpitaux de Berlin la moyenne des décès avait augmenté dans la même proportion que le nombre des cas jusqu'à l'introduction du sérum dans le traitement ; et que depuis deux ans que le nouveau remède est employé, la mortalité a diminué de la façon la plus satisfaisante.

Les délégués de l'Alaska à la Convention nationale démocratique.

Presse Associée.

Seattle, Etat de Washington, 2 juillet.—Quatre des délégués à la Convention nationale démocratique de Chicago sont arrivés à Seattle par les vapeurs Topeka et Queen : L. L. Williams, le docteur C. D. Rogers, le capitaine James Carroll et K. F. Lewis.

Ces délégués semblent enclins à ne pas exprimer d'opinion, mais on dit qu'ils sont en faveur de l'étalon d'or.

M. Williams a dit aujourd'hui que si la convention se déclare en faveur de l'argent il soutiendra la candidature de Bland à la présidence, comme le feront les autres délégués de l'Alaska, pense-t-il.

Le plan des Argentistes.

Ils veulent une courte session.

Le Gouverneur Altgeld.

Presse Associée.

Springfield, Illinois, 2 juillet—Si les leaders des argentistes ont les coudées franches, la session de la convention nationale démocratique de Chicago ne durera qu'un jour.

Ils ont l'intention de faire de grands efforts pour arriver à ce résultat, et c'est une des raisons pour lesquelles ils sont si déterminés à donner la présidence temporaire à un des leurs. Ils veulent un homme qui expédiera les affaires de façon à rencontrer leur approbation.

Le gouverneur Altgeld est revenu à Springfield aujourd'hui, et c'est lui qui a déclaré que les argentistes désireraient une session d'un jour.

Le gouverneur a l'intention de retourner à Chicago dimanche prochain et d'y rester jusqu'à la fin de la convention.

Dans une conversation avec un représentant de la Presse Associé, M. Altgeld a dit que les argentistes arrivés à Chicago sont unanimes à déclarer qu'une courte session est d'une nécessité impérieuse pour le bien de la cause qu'ils défendent.

Nous aurons, le contrôle de la convention, a-t-il ajouté, et c'est, à notre avis, servir nos plus grands intérêts que d'expédier en un jour les affaires soumises à cette convention.

Les partisans de l'étalon d'or lutteront certainement pour obtenir un délai ; c'est de leur intérêt de temporiser pour reprendre haleine. Ils n'ont aucun espoir de contrôler la convention, mais leur but est de retarder les travaux.

Ils désirent changer le programme de parité de 16 à 1 en une sorte de compromis bâtard. Et si nous laissions la session durer plusieurs jours ils pourraient réussir. Wall street et la Standard Oil Company ont une influence très étendue et très puissante. Mais les argentistes sont en majorité et presseront l'expédition des affaires à la convention. Ils ne permettront pas à une infime minorité de leur dicter un programme.

La candidature de Pennoyer sera-t-elle présentée ?

Presse Associée.

Portland, Orégon, 2 juillet—La candidature de l'ex gouverneur Sylvestre Pennoyer sera peut-être présentée à la convention nationale démocratique de Chicago, mais rien n'a encore été décidé à cet égard.

Les délégués de l'Orégon sont partis hier soir.

Ils sont pour le moment divisés, et à moins que Pennoyer n'obtienne l'appui de la délégation entière de son Etat son nom ne sera pas présenté.

Depuis quatre ans l'ex-gouverneur est allié aux populistes, mais on croit qu'il accepterait la candidature offerte par une convention démocratique avec un programme de frappe libre.

Retour du Charleston.

Presse Associée.

San Francisco, 2 juillet—Le croiseur américain Charleston est arrivé dans le port de San Francisco après une croisière de deux ans dans les mers asiatiques.

Le navire sera prochainement envoyé au chantier de marine de Mare Island pour être l'objet d'une inspection complète.

Contrefacteurs arrêtés à St-Louis.

Presse Associée.

St-Louis, Missouri, 2 juillet—Au numéro 1521 de l'avenue Pendleton, la résidence du docteur Matilda Adelia Walter, les agents du service secret ont arrêté une bande de cinq contrefacteurs de billets de banque et ont saisi un assortiment complet d'outils.

Les individus arrêtés jouissaient d'une bonne réputation. Ce sont le docteur Walter, médecin des femmes, Ralph et Walter Crewz photographes, W. H. Jennett, père du docteur Walter, et Adam Miller, un vieillard d'excellente apparence qui affirme être un patient du docteur et n'avoir pris aucune part à la contrefaçon des billets.

Les prisonniers ont été immédiatement traduits devant le commissaire des Etats-Unis Gains. Tous ont plaidé non coupable. L'affaire a été renvoyée à vendredi. Les accusés ont été mis sous caution de $2,500 chacun.